À une séance ordinaire du conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 1er mai 2023, au local ordinaire des séances du conseil, à 19h30, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez et Sandra Lavoratore messieurs les conseillers Jacques Beaudoin et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Lucie Lacelle et monsieur le conseiller Gilles Deschamps sont absent.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistance: 1

Résolution numéro 23-05-62

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	1
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	1
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-63

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 3 avril 2023, a été remise à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	ı	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-64

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 1er MAI 2023

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 1^{er} mai 2023 pour la somme totale de 78 161.42\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Aucune correspondance.

Résolution numéro 23-05-65

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS À L'UTILISATION DU SERVICE ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-22, par laquelle le conseil mandatait la

FQM services techniques pour aller en appel d'offre via le SEAO pour les travaux de rehaussement de la rue Réal-

Larocque;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la

programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe

d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT la facture 2774582 au montant de 31.99\$, (taxes en sus),

correspondant aux frais reliés à l'utilisation du SEAO pour l'appel d'offres pour les travaux de rehaussement de la rue Réal-Larocque; cette facture a été reçue le 23 février 2023 de

la part de la FQM service techniques.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 2774582 au montant de 31.99\$, (taxes en sus) reçue le 17 avril 2023, par le SEAO.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	ı	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	ı	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-66

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-64 adoptée à la séance ordinaire du 2

mai 2022, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour

La fourniture de personnel technique à la FQM;

CONSIDÉRANT l'octroi par le DG du mandat pour faire une demande de

certificat d'autorisation et la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de rehaussement de la rue

Réal-Larocque;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la

programmation pour le transfert aux municipalités de la

taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT la facture 6733 au montant de 1 380.02\$, (taxes en sus),

correspondant aux frais reliés à 1a demande de certificat d'autorisation et la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque. Cette facture a été reçue le 18 avril 2023 de la part de la

FQM service techniques.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 6733 au montant de 1 380.02\$, (taxes en sus) reçue le 18 avril 2023, par la FQM.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	1	1
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	1	1
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-67

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE EN SÉCURITÉ CIVILE 2023 AVEC LA VILLE DE RIGAUD

CONSIDÉRANT la résolution 19-10-176 adoptée lors de la réunion

ordinaire du 7 octobre 2019, par laquelle le conseil autorisait la signature d'une entente multimunicipale en sécurité civile avec la ville de Rigaud et la municipalité de

Très-St-Rédempteur;

CONSIDÉRANT l'offre de services en sécurité civile reçue le 25 février

2023 de la Ville de Rigaud en lien avec l'entente multimunicipale en sécurité civile pour un montant de

14 302.90\$ (sans taxes);

CONSIDÉRANT QUE les documents se référant à l'offre de service ont été

révisés par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

De renouveler l'offre de service en sécurité civile 2023 avec la ville de Rigaud.

Un montant à cet effet, est prévue au budget 2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	ı	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	ı	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-68

<u>DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION SUITE AU DÉNEIGEMENT ET APPROBATION DU DERNIER PAIEMENT POUR 2022-2023</u>

Le rapport d'inspection émis par l'inspectrice municipale, suite au travail de déneigement des rues, sur le territoire de la municipalité, est déposé et le paiement du dernier versement est recommandé.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise monsieur le directeur général à procéder au dernier paiement pour l'hiver 2022-2023, au montant de 13 525.67\$ (taxes en sus).

Un montant à cet effet est prévu au budget 2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-69

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIFS POUR LES TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE

CONSIDÉRANT QUE le projet a été approuvé et que les fonds seront pris à

même le programme de transfert de la taxe d'accise 2019-

2023;

CONSIDÉRANT

QUE la municipalité de Pointe-Fortune a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour rédiger et adjuger un mandat de services professionnel en contrôle des matériaux pour le projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées le 24 avril 2023

soit:

<u>Soumissionnaires</u> <u>Prix (taxes en sus)</u>

 Solmatech Inc.
 9 987.20\$

 Groupe ABS Inc.
 10 216.62\$

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions ont été analysées et

ont été évaluées conformes par la FQM services

techniques;

CONSIDÉRANT QUE Solmatech Inc. est le plus bas

soumissionnaire et que la soumission déposée est

conforme.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroi à Solmatech Inc. le contrat pour les services professionnel en contrôle des matériaux pour le projet de de la rue Réal-Larocque, au coût total de 9 987.20\$, (taxes en sus).

QUE les coûts de ce mandat soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	ı	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	ı	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-70

DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉNOVATION EXTÉRIEUR ET D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LE 669 CHEMIN DES OUTAOUAIS SOUMIS AU PIIA

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU),

d'une demande de rénovation extérieure et d'un permis de construction d'un bâtiment accessoire pour le 669, chemin des Outaouais, soumises au plan d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont

conformes au règlement 320-2012 portant sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation et la construction seront effectuées

selon les dispositions des règlements no 276, 277 et 278 et

du PIIA.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil approuve la demande de rénovation extérieure et de construction d'un bâtiment accessoire pour le 669, chemin des Outaouais, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-71

<u>DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉNOVATION EXTÉRIEUR POUR LE 209 MONTÉE INTER-PROVINCIALE SOUMIS AU PIIA</u>

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU),

d'une demande de rénovation extérieure du 209, montée Inter-Provinciale soumise au plan d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont

conformes au règlement 320-2012 portant sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions

des règlements no 276, 277 et 278 et du PIIA.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil approuve la demande de rénovation extérieure du 209, montée Inter-Provinciale, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-72

DEMANDE DE SUBVENTION À MADAME MARILYNE PICARD, DÉPUTÉE DE SOULANGES, DANS LA CADRE DES SUBVENTIONS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) POUR LES TRAVAUX DE PETITE VOIRIE EN 2023

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil présente une demande d'aide financière pour un montant de vingt mille dollars (20 000\$) à Madame Maryline Picard, députée de Soulanges, dans le cadre des subventions du programme d'aide à la voirie locale (PAV) - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) pour les travaux de petite voirie en 2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 23-05-73

PROCLAMATION MUNICIPALE « SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE »

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale de la santé mentale se déroule

du 1er au 7 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale –

Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 71 ans, invite cette année à parler des

émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut

prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien

des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale

visent à améliorer la santé mentale de la population du

Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la

population en mettant en place des environnements

favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et

que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de

la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt que toutes les municipalités du Québec

soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité de Pointe-Fortune proclame la semaine du 1^{er} au 7 mai 2023 *Semaine nationale de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #MonHistoire et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

Résolution numéro 23-05-74

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h59

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	ı	1
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	-	-
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

de soussigne, François Belanger, atteste que la signature du prese	ant proces-verba
équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il cor	ntient au sens de
l'article 142 du Code Municipal.	

Jean-Charles Filion, directeur général